

Boucle dans le lieu d'habitat des chauves-souris à Cessy-les-Bois

Une randonnée proposée par coeureloire

À l'occasion de cette balade, partez à la découverte de Zig et Zag, les deux mascottes chauves-souris de la commune de Cessy-les-Bois, classée en zone Natura 2000.



Durée :	3h20	Difficulté :	Facile
Distance :	9.59km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	205m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	206m		
Point haut :	346m	Commune :	Cessy-les-Bois (58220)
Point bas :	231m		

Description

Stationner sur la place de l'église de Cessy-les-Bois.

(D/A) Prendre la voie en direction de Colméry et rejoindre le carrefour de la Rue Montignon.

(1) S'engager à droite dans cette rue, la conserver puis la quitter à droite pour partir dans la Rue de la Redouterie. Atteindre un nouveau carrefour dans un virage en épingle.

(2) Emprunter à gauche le chemin qui traverse le Bois de la Redouterie et atteindre la route.

(3) Suivre celle-ci à droite jusqu'à Bondieuse (D187) et bifurquer à droite, direction Cessy. Atteindre un carrefour de quatre routes avec le Chemin de la Fontaine à droite et le Chemin des Dubois à gauche.

(4) Prendre à gauche en direction des Dubois, balisage Jaune, puis continuer tout droit. Rejoindre l'allée forestière.

(5) S'engager à droite dans cette allée, remonter dans le bois jusqu'à la D178.

(6) Quitter ici le bois, longer la D178 à droite, puis retourner dans le centre-bourg et passer devant la mairie puis prendre à gauche pour revenir au parking de l'église de Cessy-les-Bois **(D/A)**.

Points de passages

D/A Parking de l'église de Cessy les Bois
N 47.336714° / E 3.205713° - alt. 233m - km 0

1 Lavoir de Cessy-les-Bois
N 47.33641° / E 3.20746° - alt. 233m - km 0.14

2 Montignon
N 47.33297° / E 3.20619° - alt. 258m - km 0.59

3 Route, à droite
N 47.31623° / E 3.23544° - alt. 346m - km 3.7

4 Carrefour de quatre routes, à gauche
N 47.31948° / E 3.21607° - alt. 255m - km 5.38

5 Allée forestière
N 47.31676° / E 3.20442° - alt. 345m - km 6.43

6 D178
N 47.33351° / E 3.1985° - alt. 305m - km 8.39

D/A Parking de l'église de Cessy les Bois
N 47.33671° / E 3.205713° - alt. 233m - km 9.59

Informations pratiques

Variante :

(2) Emprunter à droite le chemin qui longe le Ruisseau de la Talvanne agrémenté de panneaux d'informations sur les chauves-souris. Dépasser le lieu-dit le Petit Moulin. Parvenir au hameau des Dubois au carrefour de la D187 **(4)**.

Livret de visite consacré aux chauves souris (en vente à l'Office de Tourisme).

A proximité

Le sentier d'interprétation de Zig et Zag : les chauves-souris n'auront plus aucun secret pour vous.

Église Saint-Christophe du XVI^e siècle et XIX^e siècle.

Colombier des moines : vestiges de l'ancien Monastère.

Les lavoirs et la rivière la Talvanne.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-dans-le-lieu-d-habitat-des-chauve/>

Copie, vente et diffusion interdites - AfSwnB9F





LA CHARTE

Visorando du *visorandonneur*
Préparer et partager ses randos

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.